



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Chiffres de l'inflation et précarité alimentaire

Question écrite n° 5577

Texte de la question

Mme Martine Etienne attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les chiffres de l'inflation des produits alimentaires et les conséquences qu'elle entraîne sur les foyers les plus fragiles financièrement. En un an, l'inflation a atteint 13 % selon l'INSEE sur le seul rayon alimentaire. La hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) sur l'année s'établit à 5.9 % fin décembre 2022. Le précédent record avait été établi en 2008 et s'élevait à l'époque à 5 %. La hausse des prix est telle que les ménages ne peuvent plus monter en gamme dans leurs achats, les premiers prix sont plus nombreux dans les caddies et les produits frais et bio, eux, en sortent. Les prix flambent : + 114 % pour l'huile de tournesol, + 35 % pour le thon, + 34,5 % pour les pâtes, + 32,39 % pour la viande. Beaucoup de foyers renoncent à bien se nourrir, préférant négliger la qualité de leur alimentation, pour espérer pouvoir finir le mois. Les ménages se rabattent sur des produits à date courte et dans les rayons anti-gaspillages afin de pouvoir offrir à leurs enfants des produits alimentaires qu'ils ne peuvent malheureusement plus acheter au prix réel. Les foyers vivant sous le seuil de pauvreté sont, encore une fois, plus affectés que les riches. Dans la zone euro, les 20 % les plus pauvres doivent affronter une inflation presque deux fois plus forte que les 20 % les plus riches. Aujourd'hui ce sont 13 millions de ménages qui n'ont d'autres choix que de limiter leur budget dédié à l'alimentation. S'ajoutent à ceux-ci 3 millions de familles qui étaient déjà affectées par leurs finances. Le ministre a déclaré que des mois plus difficiles étaient encore devant nous et a même confirmé que le pouvoir d'achat des Français allait connaître des perspectives peu réjouissantes. Effectivement aujourd'hui, les ménages doivent supporter en moyenne 280 euros supplémentaires par mois, uniquement pour se nourrir ! Elle lui demande comment les Français vont-ils pouvoir sereinement envisager la suite de l'année et ce que M. le ministre et son Gouvernement comptent mettre en place pour permettre aux foyers français de se nourrir dignement et suffisamment.

Texte de la réponse

Pour aider les Français à faire face à l'inflation, le Gouvernement a mis en place plusieurs mesures : o l'aide exceptionnelle de rentrée o la revalorisation des bourses étudiantes, des APL, des minimas sociaux et des retraites o le bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité o le bouclier tarifaire sur les prix du gaz o l'indemnité carburant destinée aux travailleurs o la suppression de la redevance audiovisuelle Rien que la mise en place du bouclier tarifaire a permis à un ménage modeste de préserver 200 euros par mois. Cette politique conduite depuis fin 2021 permet à la France d'afficher un niveau d'inflation parmi les plus bas d'Europe. Le Gouvernement ne nie pas que la situation est compliquée notamment concernant les prix alimentaires. C'est pourquoi le ministre Bruno LE MAIRE a demandé aux distributeurs de contenir leurs marges pour lutter contre l'envolée des prix : c'est le but de l'opération dite « trimestre anti-inflation ». Résultat : depuis le début de l'opération, on constate une baisse de 13% sur les 1700 références concernées. Cette opération devait se terminer le 15 juin, elle est prolongée. Le ministre en charge de l'économie a par ailleurs convoqué les industriels et distributeurs et leur a demandé que les négociations commerciales. Les prix des matières premières sont à la baisse : cette baisse doit se répercuter très rapidement sur les prix dans les rayons.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Etienne](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5577

Rubrique : Pouvoir d'achat

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1313

Réponse publiée au JO le : [4 juillet 2023](#), page 6154